



Déclaration Liminaire

CSA AP du 21 mai 2026

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 21 mai 2026

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du CSA,

Lundi 27 avril 2026, à l'appel de l'**UFAP UNSa Justice**, les personnels de plus de 100 structures pénitentiaires se sont mobilisés pour crier leur ras le bol et exprimer une colère légitime portant sur leur mise en danger permanente face à des conditions de travail ressemblant à un vrai champ de mines !

Contrairement à ceux qui ont préféré l'immobilisme au combat, les tentatives de déstabilisation historiques de l'unité pénitentiaire par des méthodes dégueulasses, l'**UFAP UNSa Justice** assume largement depuis octobre 2025 la mise en place **d'une lutte sociale organisée et répondant à l'attente du terrain**.

Les tapettes amicales sur les épaules dans certains « cénacles institutionnels », les arrangements à coup de cirage de pompe et toute forme de cogestion « entre initiés » ont toujours conduit, dans l'histoire, à une fin qui sent le sapin, d'abord pour les premiers de cordée, les agents, mais aussi pour l'image d'un syndicalisme enlaidit par ces jeux de rôle joués par de mauvais acteurs.

Cette forme de syndicalisme rappelle le modèle allemand. Face à la crise traversée par VOLKSWAGEN en 2024, certaines grandes directions syndicales préféreraient très rapidement éviter l'affrontement en répondant aux souhaits patronaux de flexibilisation du temps de travail, en parlant de semaine de 4 jours sans maintien du salaire. Face au plan de licenciement qui a provoqué des rassemblements ouvriers, des tribunes syndicales relayaient des appels au calme dans la presse, se faisant ainsi les « porte-voix » des revendications de leur propre bourreau.

Ces méthodes de « gestion à deux mains », qui ne seront jamais celles de l'**UFAP UNSa Justice**, ne servent ni les personnels, ni les responsables de notre administration, dont certains en coulisses nous confient être bien contents que notre organisation fasse le travail ! Et c'est bien normal, car du pied de la pyramide jusqu'à sa pointe, toutes les strates subissent cette **dégradation accélérée des conditions de travail qui raidit le climat social d'un côté et pourrit le quotidien professionnel de toute une institution de l'autre !**

Ce mouvement du 27 avril, les personnels lui ont donné sa force mais aussi le tempo des négociations. **Sans cette mobilisation qui pourrait croire que le ministre de la Justice irait porter naturellement :**

- L'augmentation et l'extension de la **prime de surpopulation**
- Le paiement des **heures supplémentaires en stock**
- Une **résorption des emplois vacants** sur un triennal dès 2027
- Un **abondement de 124 postes** visant à combler la vacance d'emplois
- Une **prime d'encadrement** afin de réparer l'un des oublis majeurs de cette réforme

Ces annonces sont uniquement liées au rapport de force instauré par les Personnels devant les portes des structures, que chacun soit libre d'y voir sa version, néanmoins la vérité reste cruelle !

Au-delà des 124 postes obtenus, destinés au comblement de la vacance d'emplois, le cabinet nous informe également qu'il y aura, sur la sortie d'ENAP de janvier prochain, **l'affectation supplémentaire de plusieurs centaines d'agents au titre du comblement des vacances de postes !**

L'**UFAP UNSa Justice** reste néanmoins vigilante quant aux arbitrages qui seront pris en haut lieu, ainsi qu'à l'importance de la parole donnée, et continuera d'impulser le vrai changement, quitte à réinvestir le rapport de force, celui du pavé et non celui des réseaux sociaux ou des communiqués menaçant sans que jamais rien ne se passe.

L'**UFAP UNSa Justice** c'est aussi un travail de fond sur nos métiers dont celui de la cursive oubliée depuis belle lurette.

La **surpopulation pénale**, les **milliers d'agressions subies chaque année**, la **multiplication des profils atteints de troubles psychiatriques et violents** nous imposent de repenser en profondeur un fonctionnement encore trop souvent basé sur l'isolement du surveillant en détention.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, l'heure est venue de passer à **un mode de fonctionnement axé sur le renforcement concret de la sécurité des personnels**, notamment par la mise en place **d'équipes mobiles**. Ainsi, nos premiers travaux avec le cabinet débiteront très prochainement.

Quant à l'ordre du jour de ce CSA AP, il traduit une nouvelle bataille menée par notre organisation durant les épisodes « DDPF » qui ont frappé l'institution. La présentation d'un projet de décret visant à autoriser les personnels ERIS à détenir leur arme administrative à leur domicile et à la porter sur le trajet domicile-travail constitue une première étape importante dans la protection des personnels pénitentiaires et de leurs proches.

L'**UFAP UNSa Justice** continuera néanmoins de peser de tout son poids **pour élargir le périmètre de ce dispositif à l'ensemble des ESP** ainsi que son extension, notamment avec le port dans les ERP. Mais également à l'ensemble des personnels pénitentiaires ne disposant pas d'arme administrative, afin qu'il puisse bénéficier de manière systématique des dispositions de l'arrêté de 1997.

Il est grand temps d'ouvrir les yeux et d'arrêter de minimiser la réalité, **les personnels pénitentiaires et leurs familles sont devenus des cibles clairement identifiées**. Agressions, menaces, intimidations, pressions en dehors des murs, cette violence ne s'arrête plus aux portes des établissements, elle poursuit les agents jusque dans leur vie privée.

Enfin, que dire ou penser du projet du garde des Sceaux visant à créer en deux traits et trois mouvements, sans dialogue social, une direction des victimes et des usagers (DVU) ?

En effet, au-delà des discours, annonçant ici et là sa volonté de mettre les victimes au cœur du système judiciaire, nous venons de découvrir, le fond de cette idée avec la volonté de créer en moins d'un mois, une direction des victimes et des usagers avec en son sein un outil : le médiateur.

Pour qui et pourquoi ?

A la lecture du projet de décret et d'arrêté visant cette mise en place, quelle n'a pas été notre surprise de découvrir qu'au-delà des victimes, la chancellerie souhaite imposer son vocabulaire et sa définition des choses.

C'est ainsi, que l'on peut lire que les justiciables deviennent des usagers du service public de la Justice et que les personnes détenues sont des usagers de ce service public. Non, ce n'est pas une blague, ni une erreur de lecture, c'est écrit noir sur blanc dans le projet de décret. Quant aux personnels eux, victimes de plus de 5 000 agressions physiques par an, pas un mot, pas une référence.

Et la création d'un médiateur, vise à permettre à ces dits « usagers » de le saisir afin d'obtenir un service public de qualité.

L'**UFAP UNSa Justice**, n'entend pas accompagner ce projet en l'état. Oublier les personnels et le contexte dans lequel ils exercent leur métier, au détriment de leur santé et leur vie de famille, en faisant la part belle à la population pénale, n'est pas entendable et encore moins acceptable pour notre organisation syndicale.

Traiter l'accompagnement des victimes et reconnaître leur place au cœur des dispositifs du ministère de la Justice est un principe que nous soutiendrons toujours, considérant par ailleurs, que nombre d'entre-nous sont des victimes dans le cadre de l'exercice de leur profession.

Mais tout mélanger ensuite, en considérant le service public de la Justice et par conséquent, l'administration pénitentiaire, comme un service commercial, avec son département qualité devant satisfaire ses usagers, alias « les détenus », c'est franchir une ligne rouge.

A chacun ses projets, à chacun ses priorités !

Pour l'**UFAP UNSa Justice** nous n'entendons pas voir aboutir un tel projet en l'état, que les choses soient claires.

Il manque plus de 5 000 personnels pénitentiaires, les structures et services croulent sous le poids écrasant de la surpopulation pénale générant un surcroît de tension et de violence. Nos priorités sont et restent focalisées sur les réponses qui tardent à venir pour engager la résolution de ces sujets essentiels.

Pour l'ensemble des agents constituant cette administration, il demeure difficile de marcher en regardant les étoiles tout en ayant une pierre coincée au fond de sa chaussure, c'est pour cela que l'UFAP UNSa Justice le dit et le répète, nous continuerons de porter une offre syndicale aussi violente que le sont leurs conditions de travail.

Les Elus UFAP UNSa Justice au CSA-AP